

CONVENTION FINANCIERE 2026-2027

Tarifs annuels

INSCRIPTION 110,00€

Ces frais sont payables **une seule fois**, pour toute la scolarité de l'élève. Ils restent acquis même en cas de désistement. Un acompte de 100€ vous est ensuite demandé à chaque réinscription. Cet acompte sera déduit de la facture annuelle et reste acquis à l'établissement en cas d'annulation par la famille.

CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUELLE 860,00€

Cette contribution permet de soutenir le fonctionnement général de l'établissement (charges non prises en charge par l'État) et reflète l'engagement des familles dans la mission éducative portée par l'Enseignement catholique. À partir du troisième enfant scolarisé dans l'établissement, une réduction de 30 % sera accordée sur l'ensemble des contributions familiales.

FRAIS D'UNITE PEDAGOGIQUE 30€

Ces frais comprennent :

- Participation au renouvellement des livres scolaires et matériel informatique
- Coopérative scolaire pour l'ensemble des élèves
- Abonnement à EcoleDirecte et autres plateformes numériques

SORTIES ET PROJETS PEDAGOGIQUES (prévisionnel)

Maternelle : 80€ CP : 380€ CE1 : 210€ CE2 : 230 € CM1 : 150€ CM2 : 400€ ULIS : 60€

Cette participation couvre les sorties scolaires, visites culturelles, projets pédagogiques et éventuelles classes transplantées prévus dans l'année. Ces montants pourront être ajustés selon les projets effectivement réalisés et leur coût réel.

Conformément à l'esprit de l'Enseignement catholique, l'accueil des élèves ne dépend pas des ressources des familles. En cas de difficulté, nous vous invitons à prendre contact avec la direction, dans un cadre confidentiel, afin d'envisager un accompagnement personnalisé.

FRAIS OPTIONNELS

CONTRIBUTION AU CARACTERE PROPRE : 15€ *Uniquement pour les enfants préparant un sacrement au sein de l'école*

A.P.E.L. Cotisation familiale annuelle (facultative) : **28,00€** *L'adhésion à l'APEL est proposée par défaut et apparaît sur la facture annuelle. Toute opposition devra être formulée par écrit avant le 1er septembre 2026.*

ASSURANCE SCOLAIRE : L'assurance scolaire est une obligation ; vous pouvez souscrire à l'assurance de l'école ou nous faire parvenir l'attestation responsabilité civile et individuelle accident de votre propre assurance pour la rentrée scolaire.

FOURNITURES SCOLAIRES : La ville de Marseille fournit un kit de fournitures scolaires. Selon le niveau de classe, l'enseignant peut demander l'achat groupé de fournitures (pour garantir un meilleur prix) et/ou des fichiers pédagogiques individuels à usage unique. Ces achats vous seront refacturés en début d'année.

ETUDE SURVEILLEE ELEMENTAIRE- GARDERIE MATERNELLE

- Garderie du matin uniquement (7h35 – 8h10) : **130 €**
- Garderie du soir uniquement (16h45 – 17h45) : **240 €**
- Garderie matin et soir : **320 €** *Le tarif « matin + soir » correspond à un forfait préférentiel pour les familles utilisant les deux services.*

Garderie occasionnelle : 5€ le ticket. L'achat de tickets se fait par virement bancaire. Un porte-monnaie vous permet de suivre le décompte sur votre espace Ecole Directe.

*L'accueil des élèves en dehors du temps scolaire constitue un service rendu aux familles. L'inscription vaut engagement pour l'année scolaire complète. En cas de **retard répété au-delà de l'horaire de fin, indiquée dans le règlement intérieur (17h45)**, un **supplément de 5 € par tranche de 15 minutes entamée** pourra être facturé. Ce dispositif vise à couvrir les frais liés à la présence du personnel au-delà du service prévu et à garantir le respect du cadre de vie de l'établissement.*

RESTAURATION

La demi-pension est un service rendu aux familles qui ne peuvent récupérer leur(s) enfant(s) entre 12 h et 14 h. Les jours choisis doivent impérativement être respectés. Toute demande de modification doit être signalée par mail en fin de trimestre.

Le prix du repas en demi-pension est de 7,30 €. Il est calculé chaque année en fonction du nombre de jours scolarisés sur l'année, soit pour l'année 2026/27 :

- 1015 € / an pour une demi-pension 4 jours
- 762 € / an pour une demi-pension 3 jours
- 508 € / an pour une demi-pension 2 jours
- 254 € / an pour une demi-pension 1 jour

Le prix du repas comprend : le repas, la surveillance de votre enfant, les frais directs du restaurant scolaire (électricité, gaz...), le personnel de service du restaurant, et l'amortissement du matériel (self, chambres froides, fours ...).

Pour les enfants ayant un PAI alimentaire, une participation financière de 3€ sera demandée. Ce montant permet de couvrir les frais fixes et de surveillance durant la pause méridienne.

Aucun remboursement ne pourra avoir lieu excepté :

- Sorties et voyages scolaires
- Absence pour **cause de santé**, pour une absence d'**au moins quatre repas consécutifs en période scolaire et sur certificat médical**. Les familles doivent faire la demande de remboursement par mail à la comptabilité en **fournissant les justificatifs**.

Les élèves externes peuvent accéder au restaurant scolaire occasionnellement. Prix du repas : 7,60€. L'achat de tickets dématérialisés se fait par virement bancaire. Un porte-monnaie vous permet de suivre le décompte sur votre espace Ecole Directe.

MODE DE REGLEMENT

Le règlement se fait par prélèvement automatique selon le calendrier suivant :

Au 5 sept. :	Acompte de 100 € (<i>par enfant scolarisé</i>)	Au 5 fév. :	1/8 du solde
Au 5 oct. :	Acompte de 100 € (<i>par enfant scolarisé</i>)	Au 5 mars :	1/8 du solde
Octobre	Envoi de la facture aux familles sur EcoleDirecte	Au 5 avr. :	1/8 du solde
Au 5 nov. :	1/8 du solde (<i>soit le montant de la facture – les acomptes, divisé par 8</i>)	Au 5 mai :	1/8 du solde
Au 5 déc. :	1/8 du solde	Au 5 juin :	1/8 du solde
Au 5 janv. :	1/8 du solde		

Nous demandons aux familles d'opter pour le mode de règlement par prélèvement, pour des raisons de simplification comptable.

Les règlements peuvent également être effectués par virements, par espèces ou par carte bancaire sur EcoleDirecte selon le calendrier suivant :

Paiement en 1 fois	Paiement en 3 fois		
A réception de la facture Octobre 2026	1er versement	2ème versement	3ème versement
	05/11/2026	05/02/2027	05/05/2027

Nous n'envoyons pas d'avis d'échéance pour les règlements trimestriels, merci de bien vouloir respecter les échéances. En cas de rejet d'un paiement, les frais bancaires correspondants seront réclamés au payeur.

IBAN OGECE JEANNE D'ARC : FR76 1460 7000 6506 5174 6524 558

Les responsables légaux et les multi payeurs restent solidaires du règlement intégral des frais.

Signatures obligatoires :

Responsable légal (1),

Nom-Prénom

Lu et approuvé, le

Responsable légal (2),

Nom-Prénom

Lu et approuvé, le